



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 027-212705891-20260414-EXTRAIT140426_2-DE

S²LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 13

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt six, le quatorze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Mr Pascal Jumel.

Etaient présents :

Mme BUSON Paméla, Mme CAVET Brigitte, Mme de BONNAY-LE THUC Patricia, Mme DOUCERAIN Anne-Marie, Mme JANNIN Sylvie, M. JUMEL Pascal, M. LACHERAY Sébastien, Mme LIPIEC Stéphanie, M. MARC Patrick, M. SANCHEZ Bruno, M. SICARD Christophe, M. SWERTVAEGER Olivier, Mme VERGER Nathalie

Procuration(s) :

M.HUREL Alain donne procuration à Mr JUMEL Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M.HUREL Alain

Date de convocation
03/04/2026

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Anne-Marie DOUCERAIN

OBJET

Date d'affichage
03/04/2026

2- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Le conseil municipal vote les taux des taxes foncières qui ne seront pas augmentés, nécessaires à l'équilibre du budget :

- taxe foncière bâti : 43.84% pour un produit de 353 263 €
- taxe foncière non bâti : 59.52 % pour un produit de 22 379 €
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15.82 % pour un produit de 15 535 €.

Soit un produit fiscal total attendu de 391 178 € inscrit au budget

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL